

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

des Hautes-Pyrénées

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

Nombre de membres

afférents au Conseil Communautaire	en exercice délibération	qui ont pris part à la
16	16	12

SÉANCE DU **Mercredi 27 avril 2011**

L'an deux mille onze,

et le mercredi 27 avril 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.

date de la convocation :
22 avril 2011

Présents : Mmes & Mrs J.L ANGLADE, RUEL-MONNIER Agnès, PETIT Maurice, SALADON Claude, MALERE Hélène, DUBARRY Jean-Bertrand, TOUCHARD Jacques, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain, DARAN André, MUR Henri

Absents excusés : FORT Michel procuration à TREY-VIDALON Patricia, GAILLABAUD Marie José, RIBATET Emile, SAINT PASTEUR Marcel, GUICHARD Norbert.

date d'affichage :
30 avril 2011

Secrétaire de séance : MALERE Hélène.

OBJET : - Mise à disposition du personnel administratif – Mise à disposition du personnel SPANC – Exercice 2010 -

Monsieur le Président rappelle à son conseil de communauté les mises à disposition de personnel administratif auprès des communes et de la commission syndicale au cours de l'année 2010 ainsi que le personnel du service SPANC pour certaines communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté autorise le Président à recouvrer les sommes suivantes auprès des collectivités bénéficiaires.

Mise à disposition services administratifs :

	Administratifs	SPANC	Totaux
ANCIZAN	17 355.60 €	5 040.40 €	22 396.00 €
BAZUS AURE	1 582.00 €	338.40 €	1 920.40 €
BARRANCOUEU	1 590.14 €	211.50 €	1 801.64 €
CADEAC	11 424.14 €	3 188.32 €	14 607.46 €
GREZIAN	915.38 €	437.10 €	1 352.48 €
GUCHEN	19 268.67 €	1 903.50 €	21 172.17 €
LANCON	345.00 €	888.30 €	1 233.30 €
COMMISSION SYNDICALE	3 799.73 €	282.00 €	4 081.73 €
TOTAUX GENERAUX	56 280.73 €	12 284.52 €	68 565.25 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,
Président.**